

PORTANT ANNULATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°006 /AONO/UYI/CIPM/2026 DU04 SEPTEMBRE 2026 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+2 A LA FACULTE DES
SCIENCES DE L'EDUCATION (FSE) DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I (PHASE 2).

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I,

- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi 2025/012 du 17 décembre 2025, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant création des Universités d'Etat ;
Vu le décret 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2024/106 du 09 avril 2024 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
Vu la décision n°000407/CAB/%INMAP du 04 septembre 2024 portant désignation de président des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certains établissements publics et structures assimilées ;
Vu décision n°24/00702/D/UYI/R/CAB/RECTEUR du 25 septembre 2024 modifiant certaines dispositions de la décision N°24/00689/UYI/R/CAB du 19 septembre 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Yaoundé I ;
Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°0001677/C/MINFI du 31 décembre 2025, portant instructions relatives à l'Exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°006/AONO/UYI/CIPM/2026 du 04 septembre 2026 pour la maîtrise d'œuvre pour la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+2 a la Faculté des Sciences de l'éducation (FSE) de l'Université de Yaoundé I (phase 2) ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : conformément aux dispositions de l'article 102 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°006/AONO/UYI/CIPM/2026 du 04 septembre 2026 pour la maîtrise d'œuvre pour la poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+2 a la Faculté des Sciences de l'Education (FSE) de l'Université de Yaoundé I (Phase 2) est **annulé**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./.

Ampliations :

- MINMAP/
- ARMP
- Président CIPM/UYI
- SIGAMP
- CHRONO/ARCHIVES.



LE RECTEUR

(Maitre d'ouvrage)

Pr. Remy Magloire ETOUA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

RECTORAT

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES

26--6707

N° _____ C/UYI//RECTORAT/SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

RECTORATE

INTERNAL PUBLIC CONTRACTS
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT ENTITIES

Yaoundé, le 29 SEPT 2026

COMMUNIQUE

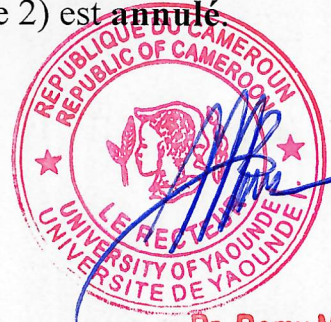
PORTANT ANNULATION D'UN DOSSIER D'UN APPEL D'OFFRES

FINANCEMENT : BUDGET INTERNE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE I
EXERCICE 2026

Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, Maitre d'Ouvrage communique :

Par DECISION N° _____/D/UYI/RECTORAT/SIGAMP DU 29 SEPT 2026,

LE Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°006/AONO/UYI/CIPM/2026 du 04 septembre 2026 pour la maîtrise d'œuvre pour la
poursuite des travaux de construction d'un bâtiment R+2 a la Faculté des Sciences de
l'Education (FSE) de l'Université de Yaoundé I (Phase 2) est ~~annulé~~.



Pr. Remy Magloire ETOUA